

## Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal de Jozerand du 17 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 mars à 19h00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Jean-Luc PORTE, Maire.

**Date de Convocation** : 05/03/2025

**Présents** : DUMAS Maryse, FREVILLE-PARANT Corinne (arrivée à 19H15), HUBERT Marie-Françoise, GUEYTON-LAROUDIE Christiane, SOUCHET Chantal, MURATON Coralie, FAYE Philippe, MARTIN Gilles, PORTE Jean-Luc, BOURSON Gérard, JEANNIN Steve, RAY Daniel, LAGARDE Pierre-Renaud,

**Procuration** : PORTE Elodie à PORTE Jean-Luc

**Absents excusés** : SERRA Mickael,

**Secrétaire de séance** : SOUCHET Chantal

**Approbation du procès-verbal de la réunion du 03/02/2025**

Accord à l'unanimité des membres présents. (13)

### **1/ Budget commune :**

#### **Vote du compte financier unique 2024 et affectation du résultat**

**Présentation du compte** : Le maire présente les réalisations budgétaires de la commune pour l'année 2024, le résultat constaté et la reprise du résultat de l'année antérieure.

|            | Fonctionnement         | 2023         | 2024         |
|------------|------------------------|--------------|--------------|
|            | Dépenses               | 269 893,84 € | 289 523,22 € |
|            | Recettes               | 272 263,19 € | 319 035,98 € |
|            | Résultat de l'exercice | 2 369,35 €   | 29 512,76 €  |
| Résultat < |                        | 98 102,45 €  | 100 471,80 € |
|            | Résultat de clôture    | 100 471,80 € | 129 984,56 € |

|                  | Investissement         |               |               |
|------------------|------------------------|---------------|---------------|
|                  | Dépenses               | 37 830,10 €   | 140 455,81 €  |
|                  | Recettes               | 66 273,53 €   | 46 921,55 €   |
|                  | Résultat de l'exercice | 28 443,43 €   | - 93 534,26 € |
| Résultat <       |                        | - 15 545,11 € | 12 898,32 €   |
| Résultat         |                        | 12 898,32 €   | - 80 635,94 € |
| Résultat clôture |                        | 12 898,32 €   | - 65 084,00 € |

| Restes à réaliser |          |             |  |
|-------------------|----------|-------------|--|
| 2024              | Dépenses | 13 448.06 € |  |
|                   | Recettes | 29 000.00 € |  |
| Solde             |          | 15 551.94 € |  |

**Besoin de financement section  
Investissement**

**65 084.00 €**

**Reste en fonctionnement**

**64 900,56 €**

**COMPTE  
002**

**Résultat définitif 2024**

**64 900,56 €**

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu l'avis de la commission des Finances ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 de la commune de Jozerand

Vu le Compte Financier Unique 2024 de la commune de Jozerand

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL :

A l'unanimité des suffrages exprimés, Monsieur le maire n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2024 de la commune de Jozerand

- DONNE pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## **2/Vote des taux**

Le maire propose de ne pas augmenter les taux

La base de l'année dernière :

|                  | Bases d'imposition<br>prévisionnelles<br>pour 2024 | Taux 2024 |
|------------------|----------------------------------------------------|-----------|
| Taxe habitation  | 66000                                              | 7.3 %     |
| Foncier Bâti     | 441000                                             | 34.02 %   |
| Foncier non Bâti | 31400                                              | 53.86 %   |

VOTE : A l'unanimité le conseil municipal donne son accord.

## **3/ Vote du budget primitif communal 2025**

Le budget est présenté aux membres de l'assemblée :

- Section fonctionnement, le budget s'équilibre à la somme de 358 428.56 €
- Section Investissement, le budget s'équilibre à la somme de 257 492.56 €
- 

Vote : A l'unanimité les membres du conseil municipal approuvent le budget primitif 2025 et autorisent l'ordonnateur à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, au sein d'une même section, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section dans le cadre de la fongibilité.

Les restes à réaliser de la commune s'élèvent à 10 500€ et comprennent la réfection du mur du cimetière. Les recettes de 29 000€ correspondent aux subventions non reçues concernant le terrain multisports

Concernant le détail des subventions allouées par la commune, il a été attribué 250€ à toutes les associations, 50€ aux pompiers.

Concernant la subvention allouée au collège d'Aigueperse, un vote a eu lieu. : 5 pour, 6 abstentions, 1 contre. Il est souhaité que le collège d'Aigueperse renseigne la commune sur l'utilisation de cette subvention.

#### L'endettement de la commune

Le prêt de la cantine se termine en 2027

Le prêt de l'église se termine en 2032

Le maire précise que les logements d'Auvergne Habitat ont des prêts qui se terminent en 2041 et 2051 et que la commune est garante de ces prêts.

#### **4 Budget Assainissement :**

##### **Vote du compte financier unique 2024 et affectation du résultat**

**Présentation du compte : Le maire présente les réalisations budgétaires de la commune pour l'année 2024, le résultat constaté et la reprise du résultat de l'année antérieure.**

| ASSAINISSEMENT |                        |               |              |
|----------------|------------------------|---------------|--------------|
| AFFECTATION    |                        | RESULTAT 2024 |              |
|                |                        |               |              |
| Fonctionnement |                        |               | 2024         |
|                | Dépenses               |               | 24 732,01 €  |
|                | Recettes               |               | 40 837,75 €  |
|                | Résultat de l'exercice |               | 16 105,74 €  |
|                | Résultat <             |               | 271 693,85 € |
|                | Résultat de clôture    |               | 287 799,59 € |
|                |                        |               |              |
| Investissement |                        |               |              |
|                | Dépenses               |               | 55 581,67 €  |
|                | Recettes               |               | 28 719,03 €  |

|  |                                         |                            |
|--|-----------------------------------------|----------------------------|
|  | Résultat de l'exercice                  | - 26 862,64 €              |
|  | Résultat <                              | 27 642,16 €                |
|  | Résultat de clôture                     | <b>779,52 €</b>            |
|  |                                         |                            |
|  | <b>Restes à réaliser</b>                |                            |
|  | Dépenses                                | 51 000,00 €                |
|  | Recettes                                | 23 644,00 €                |
|  | <b>Solde</b>                            | <b>- 27 356,00 €</b>       |
|  |                                         |                            |
|  | <b>Reste en investissement</b>          | <b><u>-26 576,48 €</u></b> |
|  |                                         |                            |
|  | <b>Besoin de financement</b>            | <b>COMPTE 1068</b>         |
|  | <b>pour la section d'investissement</b> |                            |
|  |                                         | <b><u>26 576,48 €</u></b>  |
|  |                                         |                            |
|  | <b>Reste en fonctionnement</b>          | <b>287 799,59 €</b>        |
|  |                                         |                            |
|  | <b>Résultat 2024</b>                    | <b>Compte 002</b>          |
|  |                                         | <b><u>261 223,11 €</u></b> |
|  |                                         |                            |

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu l'avis de la commission des Finances ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 de la du budget Assainissement de la commune de Jozerand

Vu le Compte Financier Unique pour l'année 2024 du budget Assainissement de la commune de Jozerand  
 Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité des suffrages exprimés, Monsieur le maire n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2024 du budget Assainissement de la commune de Jozerand

- DONNE pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

### **5/ Vote du budget primitif 2025**

Le budget est présenté aux membres de l'assemblée :

- Section fonctionnement, le budget s'équilibre à la somme de 291 223.11 €
- Section Investissement, le budget s'équilibre à la somme de ...296 723.11. €

Vote : A l'unanimité les membres du conseil municipal approuvent le budget primitif 2025 Assainissement.

## **6/ Signature de la convention APA**

Pour lutter contre la divagation d'animaux, les communes sont tenues de respecter la loi. Et de mandater un prestataire

L'APA propose une convention de partenariat pour gérer les animaux errants, dangereux, blessés, décédés et l'accueil des animaux.

Vote : Pour : 10

ABST : 3

Contre : 1

## **7/Vente de bois**

Monsieur le maire rappelle :

- ✓ Qu'une demande administrative de vente de bois a été adressée à la DDT qui a répondu que vu la surface concernée, la commune est autonome pour gérer ses parcelles boisées.

Il s'agit de la parcelle ZA 04 d'une surface de 15 400 m, intéressante d'un point de vue économique : il s'agit d'une plantation de douglas de diamètre moyen 30 cm.

- ✓
- ✓ Le bois devra être abattu, enlevé et la parcelle replantée de pins maritimes.
- ✓ L'annonce est parue localement et sur le site du bon coin pendant 15 jours, du 4 au 19 février 2025. Ainsi que dans le journal « Le Semeur »
- ✓ Les offres ont été reçues en mairie par courrier avant le 28 février 2025 comme demandé :
  1. Monsieur RATURAT (Bas et Lezat) a proposé une offre à 3100 €,
  2. Monsieur ENCINAS: intention sans confirmation,
  3. Monsieur ROUBET : a proposé une offre de 9 188.00 €
  4. Coopérative forestière : a proposé une offre à 26 000 € avec replantation un montant de 7 900.38 €

Le maire demande aux membres de l'assemblée de procéder au vote afin de retenir la proposition la mieux disante : La coopérative forestière située à Ussel.

VOTE : A l'unanimité le conseil municipal approuve cette proposition

Concernant le nettoyage de certaines parcelles communales, il a été proposé aux administrés qui se sont manifestés en mairie.

- ✓ ZB 19, 5100 m<sup>2</sup>
- ✓ 3 parcelles en zone P
- ✓ Le prix du stère est proposé à 12 €.

Les personnes intéressées vont être contactées afin de fixer une réunion sur site.

## **8/ Encaissement de chèques**

Monsieur le maire explique qu'il a reçu un don de 80 € par chèque et demande l'autorisation de l'encaisser.

VOTE : A l'unanimité le conseil municipal donne son accord.

## **Informations et questions diverses**

Point salle des fêtes/subventions :

M. CHAUVIN/ Département a accepté verbalement une subvention de 120 000€ et une subvention supplémentaire de 45 000€ s'il est utilisé par exemple du bois.

M. DURIN/Région débloque la subvention de 100 000€ que le maire précédent avait demandé d'annuler. Une demande supplémentaire de 50 000€ est à l'étude. Le maire doit rencontrer prochainement M. HORTEFEUX

Le 24 mars, rendez-vous est pris avec la sous-préfète pour ce dossier

Une information à la population sera faite lorsque la commune sera en phase de permis de construire.

### ASSOCIATION DES HAIES DU PUY DE DÔME

Le maire accompagné de Coralie MURATON ont assisté à l'assemblée générale de l'association des haies du Puy de Dôme. Cette association peut accompagner la commune pour l'étude de la plantation de haies.

La mission Haies peut réaliser cette plantation avec le groupe scolaire de Jozerand. Une partie de cette plantation est subventionnée à hauteur de 80% par le Département et l'association des haies du Puy de Dôme fait un don de 1.50€/mètre de haies plantées. Ces financements sont « transparents » pour la commune qui ne déboursa pratiquement rien pour cette plantation. Une haie pourrait être envisagée vers le terrain multisports. Coralie est en charge de cette étude.

### POINT RECENSEMENT

Maryse Dumas précise que le recensement s'est bien passé avec Cécile AMIRAULT qui a relevé 277 adresses d'habitations qui correspondent à 286 logements pour 532 habitants.

87.7% des personnes ont répondu par internet, 11% sur document papier, 4 logements n'ont pas répondu malgré les relances.

Il a été constaté que Jozerand possède 235 résidences principales, 19 résidences secondaires, 25 logements vacants donc 5 logements en cours de changements de propriétaires.

### ACHATS

Le maire a acheté 2 supports de distribution de sacs à excréments animaux pour un montant de 250€. 1 support sera implanté vers la mairie, et l'autre vers le terrain multisports.

Une poubelle va être installée à la Croix Cadet et une autre prochainement rue des Bargeauds.

Un drapeau « anciens combattants » a été acheté pour remplacer le drapeau en mauvais état.

Le maire précise que pendant son absence en avril, les adjoints seront tenus de le remplacer.

Le maire souligne que le sénat a voté le nouveau scrutin pour les élections de 2026 à savoir que ce sera un scrutin de liste avec une parité absolue.

### MARCHES

Corinne PARANT précise que suite à la réunion de la semaine dernière de la commission, il a été établi un tableau de volontaires pour la mise en place et le rangement des marchés. Ce tableau sera transmis par internet à tous les élus qui devront le compléter rapidement, sachant que le 1<sup>er</sup> marché aura lieu le 11 avril.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire clôt la séance à 21h15